



**LA MAISON DES LYCEENS –
CONTRIBUTION VOLONTAIRE INTERNAT**

BULLETIN D'ADHESION A LA MDL-INTERNAT

2025-2026

La Maison Des Lycéens (MDL) du lycée Jean Rostand est une association régie par la loi de 1901. Elle est gérée par et pour les lycéens. Le conseil d'administration et le bureau de l'association, composés uniquement de lycéens élus en assemblée générale, définissent les grandes lignes de fonctionnement et les projets.

Cette association lycéenne a pour objectifs de :

- développer l'engagement des élèves par la prise de responsabilité au sein de l'établissement,
- favoriser la coopération et la convivialité entre lycéens,
- faciliter l'organisation d'activités en faveur des élèves.

Afin de financer une partie des activités et clubs à l'internat, nous vous proposons de souscrire à une contribution volontaire **allant de 10 euros à 30 euros (en fonction de vos possibilités)** ; réglable en espèces ou de préférence par chèque à l'ordre de la MDL du lycée Jean Rostand (notez le Nom/Prénom, classe et lycée au dos).

A titre d'exemples, voici les évènements et ateliers des années précédentes :

- Ateliers artistiques
- Ateliers gestion du stress, couture
- Sorties au théâtre/cinéma
- Projections films/débats
- Soirées à thème : soirée d'automne, soirée de fin d'année, soirée crêpes, soirée carnaval, fête de fin d'année ...

Je soussigné(e), Mme/M., _____

Responsable légal de l'élève : _____

en classe de _____ au lycée _____

à adhérer à l'association MDL pour contribuer au financement des projets de l'internat du lycée Jean Rostand pour l'année scolaire 2024/2025.

Montant de la contribution volontaire : _____ €

Fait à _____ le _____

Signature du responsable légal :

Signature de l'élève :

Pièces à fournir :

- ✓ le bulletin d'adhésion signé
- ✓ la cotisation de préférence par chèque à l'ordre de la MDL du lycée Jean Rostand ou en espèces

Merci de noter le nom/prénom/classe/lycée au dos du chèque.